

IMPORTANT : si demande d'inscription à l'internat :

Les élèves internes sont accueillis à l'internat du Lycée Jean Macé et à l'internat du Lycée Dupuy de Lôme de Lorient. Pour des raisons d'emploi du temps, les élèves des îles bretonnes et les élèves ne pouvant pas être présents à 8h ou 9h le lundi matin, seront hébergés à Dupuy de Lôme, dont l'internat est ouvert le dimanche soir.

Les places étant limitées, l'inscription à l'internat n'est pas automatique : les élèves des sections spécifiques à l'établissement et/ou éloignés géographiquement ainsi que les élèves entrant en seconde seront prioritaires. Les demandes seront examinées en commission pour décision et affectation sur les différents sites.

L'inscription définitive ne pourra être confirmée que début juillet par voie postale. Dans ce cas, un dossier à compléter et à nous renvoyer vous sera expédié. **Prévoir les pièces suivantes :**

- Photo supplémentaire
- RIB
- Chèque de **65€** : caution pour les clés de la chambre

Si vous n'avez pas reçu d'appel du lycée pour l'internat au 1^{er} juillet, contactez nous au 02.97.76.18.73 et demandez les Conseillers Principaux d'Education

Fonds sociaux

Le Lycée dispose de fonds sociaux qui, sans être réservés aux élèves boursiers, permettent de répondre à une situation financière difficile.

1) FONDS SOCIAL DES CANTINES

Ce fonds social peut être utilisé pour prendre en charge une partie des dépenses de demi-pension ou d'internat.

2) FONDS SOCIAL LYCEEN

Ce fonds est destiné à aider les familles rencontrant des difficultés financières. Le lycée peut apporter une aide pour le financement des :

- Fournitures scolaires
- Vêtements de travail
- Matériels professionnels
- Livres
- Voyages scolaires

Les dossiers sont à retirer au secrétariat d'Intendance du lycée.

Note aux familles des élèves boursiers du 2nd degré

● **Les nouveaux élèves** : le dossier a normalement été constitué au Collège.

Aucune demande de bourses nouvelles ne sera recevable par le Lycée.

● **Les élèves qui restent au Lycée Jean Macé** mais qui **redoublent** ainsi que les **élèves qui changent d'orientation** doivent venir au « Secrétariat d'Intendance » retirer un imprimé « **déclaration de ressources** ».

● **Les élèves boursiers qui vont changer d'établissement** à la rentrée prochaine doivent impérativement venir préciser le nom de leur nouvel établissement, dès qu'ils auront eu confirmation de leur admission, au « Secrétariat d'Intendance ».

Cette démarche est obligatoire pour que le transfert de bourses puisse se faire.

● Pour les autres, aucune démarche particulière n'est à effectuer.